



Ville de  
**Saint-Tropez**

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Le 3 mai 2012

**SEANCE DU 2 MAI 2012**

L'an deux mille douze et le mercredi 2 mai à 17 h, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :**

Le jeudi 26 avril 2012

**Présents :**

M. TUVERI, Maire,

M. BERARD, Mme SIRI, M. RESTUITO, M. GIRAUD, Melle CHAIX, Mme ANSELM, Adjoints,

Mme GIBERT, Mme SERRA, M. GUIBOURG, Mme ISNARD,

M. HAUTEFEUILLE, Mme FAYARD, Mme BROCARD,

M. PERRAULT, Mme PAPAIZIAN, M. CARBONEL, M. MEDE, Mme GUERIN, M. CHAUVIN, Mme COURCHET,

Mme BARASC Conseillers.

**Ont donné procuration :**

M. BOUMENDIL à Mme CHAIX

Mme SERDJENIAN à Mme SIRI

Mme CASSAGNE à Mme ANSELM

M. PREVOST-ALLARD à M. PERRAULT

M. PETIT à M. GIRAUD

M. PERVES à Mme SERRA

M. PEPINO à Mme COURCHET

\*\*\*\*\*

Madame Cécile CHAIX  
Est désignée Secrétaire de séance

**2012 / 81**

**Nomination d'un Secrétaire de Séance.**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Madame Cécile CHAIX est élue Secrétaire de Séance à L'**UNANIMITE**.

**2012 / 82**

**Approbation du procès verbal du conseil municipal du 12 avril 2012.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal de la séance du 12 avril 2012.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2012 est adopté à l'**UNANIMITE**.

**2012 / 83**

**Information des décisions municipales prises par délégation du conseil municipal.**

Le Conseil Municipal,  
Où les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal 2011/144 du 30 juin 2011,

**PREND ACTE** des décisions municipales intervenues dans le cadre de la délégation.

**2012 / 84**

**Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la dilatation du réseau d'eau potable et le remplacement de regards d'assainissement situés avenue Paul Signac.**

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** l'élaboration d'une convention de mandat à maîtrise d'ouvrage avec la CMESE afin de réaliser des travaux ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention ;
3. **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget annexe de l'Assainissement pour **30 694 € HT** et au budget de la Commune pour **20 357,16 €**.

**VOTE :**        *Unanimité*

**2012 / 85**

**Opération de démoustication sur le territoire. Demande de subvention auprès de la direction de l'environnement du Conseil général.**

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** la demande d'aide financière auprès du Conseil Général pour un montant de **2 000 €** ;
2. **DIT** que la recette éventuelle sera inscrite à l'article et chapitre correspondants du budget de la commune.

**VOTE :**        *Unanimité*

**2012 / 86**

**Marché de travaux. Augmentation de la capacité de pompage et réhabilitation des postes de relevage du Pilon, de la Croix de Fer et du Moulin Blanc. Attribution du marché.**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

- 1. ATTRIBUE** le marché de travaux de réhabilitation des postes de relevage du Pilon, de la croix de fer et du Moulin Blanc à la Société CES pour un montant de 420 491 €HT (Tranche ferme : 378 579,00 + Tranche Conditionnelle : 41 912,00 € HT),
- 2 AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer le marché et toutes pièces à intervenir, y compris les décisions relatives à son exécution et les éventuels avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 3 DIT** que les dépenses correspondantes sont prévues au chapitre 23, article 2315, opération 8005, Budget principal de la Commune.

**VOTE : Unanimité**

**2012 / 87**

**Contrat AO 09 073. Services de télécommunications. Lot 1 : téléphonie fixe : lignes isolées et lignes de type numériques TO. Lot 2 : téléphonie fixe : lignes de type numériques T2. Autorisation de signature de l'avenant n° 1.**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

- 1. AUTORISE** la signature du présent Avenant n°1 au marché initial, à intervenir avec la société SFR suite à la fusion/absorption de la société SFR par la société Vivendi Télécom International (VTI), entité absorbante, qui prendra le nom de SFR,
- 2. DIT QUE** cet avenant n'a aucune incidence financière,
- 3. DIT QUE** les autres clauses et conditions du marché restent inchangées.

**VOTE : Unanimité**

**2012 / 88**

**Contrat AO 11 096. Marché de services pour le transport d'œuvres d'art. Autorisation de signature de l'avenant n° 1.**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

- 1. PRECISE QUE** l'article 11 du CCAP concernant l'application de la retenue de garantie est supprimé ;
- 2. AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer l'Avenant n°1 à intervenir avec la société Léon AGET SAS ;
- 2. DIT QUE** cet avenant n'a aucune incidence financière ;
- 3. DIT QUE** les autres clauses et conditions du marché restent inchangées.

**VOTE : Unanimité**

2012 / 89

Dossier D 11 126. Délégation de service public pour l'exploitation du snack bar du tennis club. Autorisation de signature.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

1. **ATTRIBUE** la gestion déléguée du snack bar du tennis club sous la forme d'un contrat d'affermage à Monsieur Jérôme WEHRLLEN ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de la délégation de service public et toutes pièces à intervenir ;
3. **DIT** que les recettes seront inscrites aux chapitres et articles correspondants du budget de la Commune.

**VOTE** : *Unanimité*

2012 / 90

Bilan de la politique foncière menée par la commune au titre de l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale »  
en date du 18 avril 2012 :

1. **PREND ACTE** de la lecture qui lui a été faite du rapport annuel sur le bilan de la politique foncière menée par la commune de Saint-Tropez au titre de l'exercice 2011,
2. **RATIFIE** l'état des acquisitions et cessions immobilières détaillées ci-dessous :

ACQUISITIONS IMMOBILIERES					
Désignation du bien	Localisation	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession ou de l'acquisition	Montant
Immeuble	Quartier Saint-Roch	M.Lavagna	commune	acquisition	500 000 €
Immeuble	Quartier des Lices	M. Dutto	Commune	acquisition	1 495 000 €
Parcelle	Quartier des Lices	M.Dutto	Commune	Acquisition	124 300 €
Parking	Quartier des Lices	Semagest	Commune	acquisition	55 000 €
CESSIONS IMMOBILIERES					
Désignation du bien	Localisation	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession ou de l'acquisition	Montant
Immeuble	4, rue St-Esprit	Commune	M. Gauthier	Vente	730 000 €
Parcelle	Chemin du Capon	Commune	Sté Titou	Vente	13 000 €

**VOTE** : *25 pour*  
*3 abstentions (Mme Guérin, M. Chauvin, Mme Barasc)*  
*1 contre (M. Mède)*

**Nota : Arrivée de Mme CASSAGNE à 17 h 50**

**2012 / 91**

**Budget principal de la commune. Approbation du compte administratif. Exercice 2011.**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Vu l'article 9 de la loi n° 82/213 du 02 mars 1982,  
Vu l'article 30 de la loi n° 85/97 du 25 janvier 1985,  
Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale »  
du 18 avril 2012,

1. **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2011 du budget principal de la Commune,

2. **APPROUVE** en l'absence de Monsieur le Maire, ledit compte administratif qui fixe l'excédent global de clôture à la somme de **3 786 461,60 €**.

**Nota : Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.**

**VOTE :**            **24 pour**  
                          **4 contre (M. Mède, Mme Guérin, M. Chauvin, Mme Barasc)**

**2012 / 92**

**Budget principal de la commune. Approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal. Exercice 2011.**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et budgets supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des recettes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et comptes d'exploitation de l'exercice 2011.

Après s'être fait assurer que Monsieur le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis ainsi que celui de tous les mandats de paiement financés, et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Statuant sur l'exécution des budgets 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,**

**Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,**

**Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » du 18 avril 2012,**

**DECLARE** que le compte de gestion du budget principal de la Commune dressé par le Trésorier Principal pour l'exercice 2011, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE :**            **25 pour**  
                          **4 abstentions (M. Mède, Mme Guérin, M. Chauvin, Mme Barasc)**

**2012 / 93**

**Budget principal de la commune. Affectation du résultat d'exploitation. Exercice 2011.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 18 avril 2012 :

1. **ACCEPTÉ** l'affectation par décision modificative n°1 du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 du budget principal de la Commune,
2. **PRÉCISE** que l'excédent de la section de fonctionnement reporté sera repris au chapitre 001, article 001 de la section d'investissement, par décision modificative n°1,
3. **RAPPELLE** que les restes à réaliser et à recouvrer 2011 seront repris par décision modificative n°1 aux imputations concernées.

**VOTE :**        *Unanimité*

**2012 / 94**

**Budget principal de la commune. Décision modificative n° 1. Ouvertures, fermetures et virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. Exercice 2012.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux-Finances-Administration Générale » du 18 avril 2012,

1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les ouvertures, fermetures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la Commune au titre de l'exercice 2012,
2. **ACCEPTÉ** la sortie de l'actif communal des biens obsolètes, détaillés comme suit :
  - a. 7 armoires à cartes du Musée de la Citadelle pour **4 083,33 €** (n° d'actif 20100055)
  - b. 1 cintreuse pour métal de marque Promac d'une valeur initiale de **4 903,60 €** cédée à 810 € (n° d'actif 20070044)
3. **RATIFIE** le nouvel état de provisions pour risques.

**VOTE :**        *Unanimité*

**2012 / 95**

**Budget annexe de l'Assainissement. Approbation du compte administratif. Exercice 2011.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 4 avril 2012,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 18 avril 2012 :

1. **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif 2011 du budget annexe de l'Assainissement,
2. **APPROUVE** en l'absence de Monsieur le Maire, ledit compte administratif faisant apparaître un excédent de clôture de **157 578,83 €**.

**Nota :** *Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.*

**VOTE :**        *Unanimité*

**2012 / 96**

**Budget annexe de l'Assainissement. Approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal. Exercice 2011.**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et budgets supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier Principal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des recettes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et comptes d'exploitation de l'exercice 2011, après s'être fait assurer que Monsieur le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis ainsi que celui de tous les mandats de paiement financés, et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**STATUANT** sur l'exécution des budgets 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**STATUANT** sur la comptabilité de valeurs inactives,

**VU** l'avis favorable du conseil d'exploitation du 4 avril 2012,

**VU** l'avis favorable de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 18 avril 2012,

**DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe de l'Assainissement dressé par le Trésorier Principal de Saint-Tropez pour l'exercice 2011, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE :**        *Unanimité*

**2012 / 97**

**Budget annexe de l'Assainissement. Affectation du résultat d'exploitation. Exercice 2011.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**VU** l'avis favorable du conseil d'exploitation du 4 avril 2012,

**VU** l'avis favorable de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 18 avril 2012 :

1. **ACCEPTE** l'affectation par décision modificative n°1 du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 du budget annexe de l'Assainissement,

2. **PRECISE** que le déficit de la section d'investissement sera repris au chapitre 001, article 001 de la section d'investissement par décision modificative n°1,

3. **RAPPELLE** que les restes à réaliser et à recouvrer de l'exercice 2011 seront repris par décision modificative n°1 aux imputations concernées.

**VOTE :**        *Unanimité*

**2012 / 98**

**Budget annexe de l'Assainissement. Décision modificative n° 1. Ouverture et fermeture de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. Exercice 2012.**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 4 avril 2012,**

**Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 18 avril 2012,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ouverture et à la fermeture de crédits en section de fonctionnement et aux ouvertures de crédits en section d'investissement du budget annexe de l'Assainissement au titre de l'exercice 2012.

**VOTE : Unanimité**

**2012 / 99**

**Budget annexe du Port. Approbation du compte administratif. Exercice 2011.**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 15 mars 2012**

**Vu l'avis favorable du Conseil Portuaire en date du 22 mars 2012**

**Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » du 18 avril 2012,**

**1. DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe du PORT au titre de l'exercice 2011,

**2. APPROUVE** en l'absence de Monsieur le Maire, ledit compte administratif faisant apparaître un excédent de clôture de **1 500 350,83 €**.

**Nota : Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.**

**VOTE : Unanimité**

**2012 / 100**

**Budget annexe du Port. Approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal. Exercice 2011.**

**Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et budgets supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier Principal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des recettes à payer.**

**Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et comptes d'exploitation de l'exercice 2011, après s'être fait assurer que Monsieur le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis ainsi que celui de tous les mandats de paiement financés, et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,**

**STATUANT sur l'exécution des budgets 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,**

**STATUANT sur la comptabilité de valeurs inactives,**

VU les avis favorables :

- du Conseil d'Exploitation en date du 15 mars 2012,
- du Conseil Portuaire en date du 22 mars 2012,
- de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 18 avril 2012,

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe du PORT dressé par le Trésorier Principal de Saint-Tropez pour l'exercice 2011, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : *Unanimité*

2012 / 101

Budget annexe du Port. Affectation du résultat d'exploitation. Exercice 2011.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
VU les avis favorables :

- du Conseil d'Exploitation en date du 15 mars 2012,
- du Conseil Portuaire en date du 22 mars 2012,
- de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 18 avril 2012,

1. **ACCEPTÉ** l'affectation par décision modificative n°1 du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 du budget annexe du Port, détaillée comme suit :

- 115 039,72 € à l'article 1068 de la section d'investissement du budget annexe du Port,
- 1 500 350,83 € à l'article 002 de la section de fonctionnement du budget annexe du Port, dont 800 000 € reversés via l'article 672 en recettes de fonctionnement du budget principal de la Commune (chapitre 75, article 7561),

2. **PRECISE** que l'excédent d'investissement d'un montant de 1 834 960,28 € sera repris au chapitre 001, article 001 de la section d'investissement par décision modificative n°1,

3. **RAPPELLE** que les restes à réaliser 2011 seront repris par décision modificative n°1 aux imputations concernées.

VOTE : *Unanimité*

2012 / 102

Budget annexe du Port. Décision modificative n° 1. Ouvertures et virement de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. Exercice 2012.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 15 mars 2012,  
Vu l'avis favorable du Conseil Portuaire en date du 22 mars 2012,  
Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 18 avril 2012,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux ouvertures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe du PORT au titre de l'exercice 2012.

VOTE : *Unanimité*

**2012 / 103**

**Budget annexe des Transports Publics Urbains. Approbation du compte administratif. Exercice 2011.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 18 avril 2012 :

1. **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif des Transports Publics Urbains au titre de l'exercice 2011, tel qu'il est explicité dans le document joint à la présente,

2. **APPROUVE** en l'absence de Monsieur le Maire, ledit Compte Administratif 2011 faisant apparaître un excédent de clôture de **219 842,49 €**.

**Nota** : *Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.*

**VOTE** : *Unanimité*

**2012 / 104**

**Budget annexe des Transports Publics Urbains. Approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal. Exercice 2011.**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et budgets supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier Principal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des recettes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et comptes d'exploitation de l'exercice 2011, après s'être fait assurer que Monsieur le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis ainsi que celui de tous les mandats de paiement financés, et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**STATUANT** sur l'exécution des budgets 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**STATUANT** sur la comptabilité de valeurs inactives,

**VU** l'avis favorable de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 18 avril 2012,

**DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe des Transports Publics Urbains dressé par le Trésorier Principal de Saint-Tropez pour l'exercice 2011, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE** : *Unanimité*

**2012 / 105**

**Budget annexe des Transports Publics Urbains. Affectation du résultat d'exploitation. Exercice 2011.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 18 avril 2012 :

1. **ACCEPTÉ** l'affectation par décision modificative n°1 du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 du budget annexe du TPU,

2. **PRÉCISE** que l'excédent de la section d'investissement reporté sera repris au chapitre 001, article 001 de la section d'investissement par décision modificative n°1,

3. **RAPPELLE** que les restes à réaliser et à recouvrer 2011 seront repris par décision modificative n°1 aux imputations concernées.

**VOTE** : *Unanimité*

**2012 / 106**

**Budget annexe des Transports Publics Urbains. Décision modificative n° 1. Ouverture et fermeture de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. Exercice 2012.**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 18 avril 2012,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ouverture et à la fermeture de crédits en section de fonctionnement et aux ouvertures de crédits en section d'investissement du budget annexe des Transports Publics Urbains au titre de l'exercice 2012.

**VOTE** : *Unanimité*

**2012 / 107**

**Diminution de la subvention d'équilibre du budget communal au budget annexe des Transports Publics Urbains. Exercice 2011.**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Vu la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 18 avril 2012 :**

1. **DECIDE** de diminuer la subvention d'équilibre de 100 000 € versée par le budget principal de la Commune au budget annexe du TPU au titre de l'exercice 2012, compte tenu du montant élevé de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2011 de ce service,

2. **PRÉCISE** que la subvention d'équilibre s'établira à 340 000 €.

**VOTE** : *Unanimité*

**2012 / 108**

**Budget annexe de construction de caveaux au Cimetière. Approbation du compte administratif. Exercice 2011.**

**Le Conseil Municipal,**

**Sous la présidence de Monsieur BERARD, 1<sup>er</sup> Adjoint,**

**Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 18 avril 2012,**

**Après en avoir délibéré,**

1. **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation du Compte Administratif 2011 du budget annexe de Construction des Caveaux au Cimetière,
2. **APPROUVE** en l'absence de Monsieur le Maire, ledit compte qui fixe l'excédent global de clôture, à la somme de **420,98 €**,
3. **PRECISE** que le stock final des cases s'établit au 31 décembre 2011 à **1** pour une valeur globale de **300 €** et que le stock final des caveaux s'établit à **5**, comme suit :
  - caveaux 2 places : **4** pour une valeur de **7 200 € HT**
  - caveaux 4 places : **1** pour une valeur de **2 300 € HT**

**Nota** : Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**VOTE** : *Unanimité*

**2012 / 109**

**Budget annexe de construction de caveaux au Cimetière. Approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal. Exercice 2011.**

Le Conseil Municipal, statuant sur le compte de gestion du budget annexe de Construction de Caveaux au Cimetière, après s'être fait présenter les budgets primitifs et budgets supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier Principal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des recettes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et comptes d'exploitation de l'exercice 2011.

Après s'être fait assurer que Monsieur le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis ainsi que celui de tous les mandats de paiement financés, et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Statuant sur l'exécution des budgets 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,**

**Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,**

**Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 18 avril 2012,**

**DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe de Construction de Caveaux au Cimetière dressé par le Trésorier Principal pour l'exercice 2011, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE** : *Unanimité*

**2012 / 110**

**Budget annexe de construction de caveaux au Cimetière. Affectation du résultat de fonctionnement. Exercice 2011.**

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

**Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 18 avril 2012 :**

1. **ACCEPTÉ** l'affectation en 2012 par décision modificative n°1, du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 du budget annexe de Construction des Caveaux au Cimetière,

2. **PRÉCISE** que le besoin de financement sera repris au chapitre 001, article 001 de la section d'investissement dans la décision modificative n°1.

**VOTE** : *Unanimité*

**2012 / 111**

**Budget annexe de construction de caveaux au Cimetière. Décision modificative n° 1. Ouvertures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. Exercice 2012.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux-Finances-Administration Générale » en date du 18 avril 2012,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux ouvertures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe des Caveaux du CIMETIERE au titre de l'exercice 2012.

**VOTE** : *Unanimité*

**2012 / 112**

**Acceptation et accord du classement au titre des monuments historiques de la collection d'ex voto marins de la Chapelle Sainte-Anne et des ex voto de la bataille des Espagnols de 1637, salle du Conseil municipal.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

**ACCEPTÉ** et **DONNE** son accord pour le classement au titre des Monuments Historiques des ex-voto appartenant à la Ville (antérieurs à 1905) exposés à la chapelle Sainte-Anne et dans la salle du conseil municipal.

**VOTE** : *Unanimité*

**2012 / 113**

**Musée d'histoire maritime du donjon de la Citadelle. Contrat type de dépôt d'œuvres.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du contrat type de dépôt d'œuvres au Musée d'Histoire maritime du donjon de la Citadelle de Saint-Tropez qui lui est soumis en annexe et après en avoir délibéré :

1. **APPROUVE** les clauses et conditions du contrat type de dépôt d'œuvres au Musée d'Histoire maritime du donjon de la Citadelle de Saint-Tropez,

2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure et à signer ledit contrat.

**VOTE** : *Unanimité*

2012 / 114

Approbation de la convention à intervenir entre la commune et la société Pathé Films Services pour l'organisation d'un long métrage.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention qui lui est soumis et après en avoir délibéré :

1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et la société Pathé Films Services, pour le tournage d'un long métrage sur la Commune ;
2. **PRECISE** que les recettes seront encaissées sur le budget principal de la commune à l'exclusion des places du port qui seront encaissées au budget annexe du port.

**VOTE :**        *Unanimité*

2012 / 115

Construction du musée de la gendarmerie et du cinéma tropézien. Autorisation de signature du dépôt du permis de construire et de démolir de l'ancienne gendarmerie.

La Ville souhaite construire un nouveau bâtiment communal afin d'y accueillir un musée de la gendarmerie et du cinéma tropézien.

Il sera construit sur le site de l'ancienne gendarmerie située Place Blanqui. La façade principale de l'ancienne gendarmerie sera conservée ainsi que le pignon du bâtiment situé le long de la traverse de la gendarmerie.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été désignée pour concevoir ce bâtiment.

L'ensemble des aménagements nécessite de déposer un permis de démolir et un permis de construire.

Les permis de démolir et de construire étant délivrés au nom de la Commune par le Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2131-2), et au Code de l'Urbanisme (art. L 422-1), ce dernier ayant préalablement reçu un mandat du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes de permis de démolir et de construire pour la réalisation de l'opération.

**VOTE :**        *25 pour*  
                      *4 contre (M. Mède, Mme Guérin, M. Chauvin, Mme Barasc)*

\*\*\*\*\*

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 h 00.

Le Maire,

Jean-Pierre TUVERI